



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 63666

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place laissée à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les divers cycles de l'enseignement et notamment dans les séries dites scientifiques. Alors que ces disciplines contribuent largement à la formation des citoyens par une connaissance approfondie du monde contemporain et de la société, ces matières risquent d'être délaissées au niveau des matières à option ou réduites à une programmation minimale. Il lui demande quelles sont ses intentions sur la place de cet enseignement dans l'ensemble des programmes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est particulièrement convaincu de l'importance de l'enseignement d'histoire-géographie dans la formation des collégiens et des lycéens. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 parue au Journal officiel du 24 avril dispose que la « culture humaniste et scientifique », dont l'histoire et la géographie sont parties prenantes, fait partie du socle commun de connaissances et de compétences à acquérir à l'issue de la scolarité obligatoire. S'agissant de la place de ces disciplines dans les séries scientifiques de lycée, il n'a jamais été question de remettre en cause leur statut actuel de disciplines obligatoires sanctionnées par des épreuves correspondantes au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63666

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4167

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7424